



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 61319

## Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la question de la gestion et des perspectives liées au domaine forestier français. La filière forêt-bois représente un secteur économique important doté d'un potentiel de croissance fort (elle génère un chiffre d'affaires de l'ordre de 70 milliards d'euros) et un formidable gisement d'emplois (plus de 475 000 emplois sont concernés, auxquels pourraient s'ajouter 100 000 emplois supplémentaires). En outre, la forêt apporte une contribution capitale à la conservation de la diversité biologique à la protection des sols, à la lutte contre l'effet de serre, à la qualité des paysages et, plus généralement, à l'amélioration du cadre de vie. Elle constitue, par là même, un déterminant essentiel du respect par la France de ses engagements internationaux souscrits en matière environnementale. Enfin, le public s'y rend de plus en plus nombreux, témoignant ainsi de son attachement au patrimoine forestier français. La loi forestière du 9 juillet 2001, qui a définitivement été adoptée par un vote à l'unanimité, montre l'intérêt de l'ensemble des parlementaires pour la forêt. L'une des dispositions majeure de ce texte porte sur l'animation et le développement du rôle de la forêt privée, plus particulièrement par l'extension de la mise en place des documents de gestion durable, conformément aux engagements internationaux de la France, un autre volet concerne le rôle des forêts dans la préservation de la biodiversité, les centres régionaux de la propriété forestière ont été chargés de ces nouvelles missions. M. Gaymard, alors ministre de l'agriculture, s'était engagé à procéder à un cadencement de ces nouveaux emplois sur trois ans lors de la présentation du budget 2004. Or les crédits consacrés à la forêt s'inscrivent depuis en forte baisse : les crédits de paiement s'établissent à 323 millions d'euros, contre 346 millions d'euros en 2004, ce qui représente une diminution de 6,7 %. De même le soutien accordé par le Gouvernement aux acteurs de la filière se réduit comme peau de chagrin. Les crédits consacrés au développement et aux organismes de la filière diminuent ainsi de près de 5 % pour s'établir à 41 millions d'euros. En conséquence, seuls trente-trois emplois ont été effectivement mis en place en 2004 dans les CRPF mais rien n'a été prévu en 2005. Au sein du CRPF PACA, cinq postes supplémentaires (un ingénieur et quatre techniciens) ont été promis pour 2005 afin de permettre une plus grande efficacité notamment dans le domaine de la promotion d'une gestion durable dans les petites propriétés. Dans une région régulièrement touchée par des incendies, dont une partie est due à la mauvaise gestion des forêts et bois privés, cela représente un enjeu majeur. Une politique ambitieuse pour la forêt suppose avant tout des moyens financiers adaptés. Or, alors que la France consacre à la forêt 4 à 10 fois moins d'argent public que les pays européens comparables, le projet de budget pour 2005 s'inscrit en forte baisse. Dans ces conditions, elle souhaite avoir la confirmation de l'engagement de l'État quant à la création effective des cinq postes dans la région PACA. Elle lui demande par ailleurs de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend adopter pour respecter les engagements des pouvoirs publics concernant la forêt privée.

## Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et

l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité reste particulièrement vigilant à l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61319

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2005, page 3114

**Réponse publiée le :** 7 juin 2005, page 5795